

**Délibération du**  
**Pierrefeu-du-Var**  
**Conseil Municipal**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département du Var

Envoyé en préfecture le 16/11/2022

Reçu en préfecture le 16/11/2022

Affiché le 21/11/2022

ID : 083-218300911-20221115-DEL\_18\_11\_2022-DE



**COMMUNE DE**  
**PIERREFEU-DU-VAR**  
**PROCES VERBAL**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU MARDI 15 NOVEMBRE**  
**2022**

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29
Présents :	22
Pouvoirs :	5
Absent :	2

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 15 novembre 2022, à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Pierrefeu-du-Var, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville - Pierrefeu du var

Date de convocation : 09 novembre 2022

**Étaient présents :** Patrick MARTINELLI, Priscilla BRACCO, Marc BENINTENDI, Jean-Luc ROVERE, Jean-Pierre AUDA, Sylvie MATTEI, Gérard GHARBI, Gilberte CHORDA, Françoise DEGOUEY, Claude CALVIN, Alexandre MOGNO, Maryse PIZZORNO, Michel HAINIGUE, Martine MARCEL, Christian BACCINO, Stéphanie GOZZOLI, Stéphanie BOURGES, Peter PARDIGON, Émily MAZZOLENI, Lionel POLESKA, Quentin VERBRUGGHE, Virginie BAFFARD

**Excusé(s) ayant donné procuration :**  
Jean-Bernard KISTON A Patrick MARTINELLI  
Véronique LORIOT A Sylvie MATTEI  
Josette BLANC A Marc BENINTENDI  
Dominique RAVIGNEAUX A Françoise DEGOUEY  
Alain PRADIER A Virginie BAFFARD

**Absents :** Marc BIGARE, Nadine FANTINO.

**Secrétaire de séance :** Madame DEGOUEY Françoise est désignée en qualité de secrétaire de séance.

**DEL-18-11-2022 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer une demande d'autorisation de défrichement auprès des services de l'Etat compétents concernant le linéaire du « Chemin des Vidaux » dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif.**

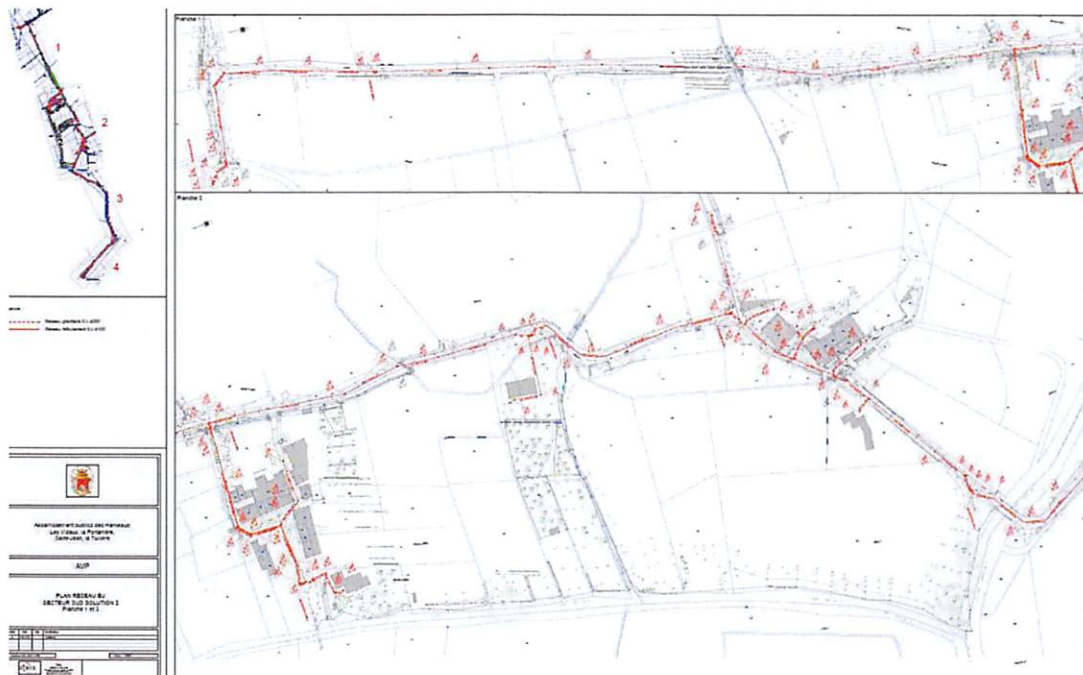
La commune de Pierrefeu-du-Var envisage à court terme de réaliser des travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif sur le linéaire du « Chemin de Maraval » et du « Chemin de la Portanière », notamment sur des parcelles cadastrées D357-D894-D896 et E3473 appartenant au domaine privé de la commune située entre la route départementale RD14 et le Hameau de la Tuilière et de Saint Jean» sur le territoire communal.

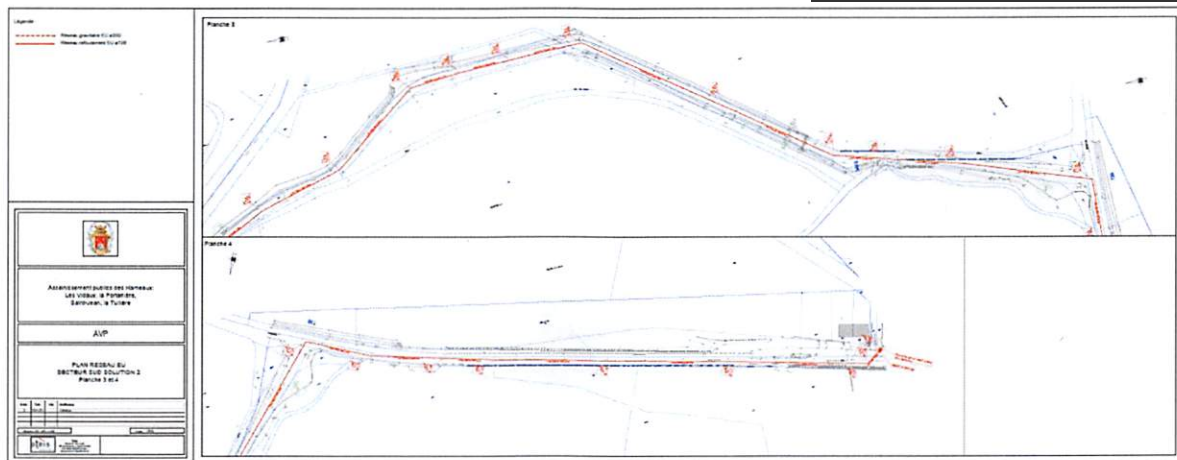
Ces terrains se situent en zone agricole (A) du PLU en vigueur mais également dans une zone susceptible d'être soumise à une autorisation de défrichement selon la carte éditée en mars 2017 par la Préfecture du Var – Service Environnement forêts.



Cartographie soumis au défrichement

Extrait PLU approuvé en date du 04/02/2020





Tracé projeté de l'extension du réseau d'assainissement collectif des Hameaux

Aux termes des dispositions législatives et réglementaires susvisées, il est susceptible qu'une autorisation de défrichement délivrée par l'État soit nécessaire pour réaliser certaines études, opérations et travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif projeté.

Aussi, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter, au nom et pour le compte de la commune, une autorisation auprès de services compétents de l'Etat dans le cadre du projet d'extension du réseau d'assainissement collectif impactant l'emprise foncière présentée ci-dessus.

**VU** le Code Forestier,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité et décide :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à établir une demande d'autorisation de défrichement auprès de services compétents de l'Etat dans le cadre, à court terme, de la réalisation de travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif, sur le linéaire du « Chemin de Maraval » et du « Chemin de la Portanière », notamment sur des parcelles cadastrées D357-D894-D896 et E3473 appartenant au domaine privé de la commune située entre la route départementale RD14 et le Hameau de la Tuilière et de Saint Jean» sur le territoire communal.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à établir toutes les études nécessaires à la composition du dossier de demande de défrichement qui pourraient s'avérer nécessaires.

Envoyé en préfecture le 16/11/2022

Reçu en préfecture le 16/11/2022

Affiché le



ID : 083-218300911-20221115-DEL\_18\_11\_2022-DE

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires et utiles à la réalisation de la présente délibération.

*Certifié exécutoire par délégation du Maire  
Le Directeur Général des Services  
Compte tenu de la Réception  
En Préfecture le .....  
Et affiché le .....*

